

Convention de Partenariat Éducatif « Bus Info Jeunes »/Communes

La Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN), représentée par Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ, agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire ;

ET

La Commune de : , représentée par agissant en qualité de Maire.

Préambule

La compétence jeunesse de la CCPN, approuvée par délibération n°2016-5-20 du 19 décembre 2016 et, après délibération des communes, par arrêté préfectoral du 23 mars 2017, comprend quatre domaines :

1. La coordination des actions inscrites dans les contrats signés par les communes en matière d'enfance-jeunesse, notamment pour la mise en réseau des ALSH gérés par les communes ;
2. **Le renforcement et le développement de l'information et de la communication en faveur des jeunes ;**
3. Le renforcement et le développement de l'offre de services et d'activités en faveur des jeunes ;
4. Le développement et la mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire.

Ces quatre domaines recouvrent plusieurs propositions d'actions et d'organisation, dont :

- **la mise en place d'actions d'information, de prévention et de médiation ;**
- **le développement de l'information et de la communication jeunesse.**

Par délibération n°2017-3-13 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du service « Ado'Bus », dans le cadre de la compétence jeunesse relative au développement et à la mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire.

Ce service vise deux objectifs principaux :

- **devenir l'antenne mobile du service jeunesse de la CCPN, en se faisant l'interlocuteur des jeunes, au plus près de leur habitude de vie ;**
- ouvrir la Maison de l'Ado sur les communes du territoire.

Communauté de Communes du Pays de Nay

250, rue Monplaisir - 64 800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 / Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Par délibération n°D_2023_6_04 du 27 novembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du projet d'Information Jeunesse.

Ce service s'adresse à tous les jeunes de 11 à 29 du territoire de la CCPN. Il a pour mission de les informer sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès aux droits et à l'autonomie. Les 3 axes principaux sur lesquels reposent le projet sont :

1. Développer l'Information Jeunesse sur le territoire
2. Informer et accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel et personnel
3. Développer et accompagner les pratiques numériques

Orientation, formation, emploi, accès aux droits, logement, santé, déplacements, mobilité Internationale, culture, loisirs... Info Jeunes aborde toutes les thématiques du quotidien et aide à explorer les possibles concernant des projets personnels et/ou professionnels.

Cette nouvelle orientation entraîne des modifications dans l'organisation et le fonctionnement du Service, avec le redéploiement du **Bus Info Jeunes - BIJ - (nouvelle appellation de l'Ado'Bus)** sur des missions principalement dédiées à l'Information Jeunesse.

Article 1 : Objet

Dans le cadre de son Service Jeunesse, la CCPN propose aux communes un dispositif de repérage, « d'aller vers » et d'information des jeunes à travers le « BIJ ».

Nota, les activités d'animation sont maintenues, uniquement pendant les périodes de vacances scolaires.

Article 2 : Engagements

La CCPN, au travers de son animatrice/informatrice jeunesse/chauffeur du « Bus Info Jeunes », s'engage à :

- assurer une présence du « BIJ », de façon régulière sur les temps extra-scolaires et/ou périscolaires, au plus près des lieux de réunion/rassemblement des jeunes dans les communes (équipements sportifs, espaces de loisirs et culturels, établissements scolaires, Mairie, ...);
- proposer une offre variée d'animations, d'ateliers collectifs, de rendez-vous individuels, dans le cadre de l'Information Jeunesse et à faire du lien avec l'ensemble des partenaires insertion/emploi, orientation, mobilité, santé, culture, loisirs... permettant d'aller vers et de répondre aux besoins et demandes des jeunes 11 à 29 ans ;
- répondre prioritairement aux demandes des communes concernant l'organisation d'évènements et projets en lien avec les thématiques de l'Information Jeunesse ;
- proposer une offre variée d'animations dans le cadre de l'activité ALSH, pour les jeunes de 11 à 17 ans, pendant les périodes de vacances scolaires.

Communauté de Communes du Pays de Nay

250, rue Monplaisir - 64 800 Bénéjacq

Tél. : 05 59 61 11 82 / Fax : 05 59 61 93 77

contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

La commune s'engage à :

- communiquer sur le programme de l'Information Jeunesse et sur le programme d'animation (vacances scolaires) et à informer régulièrement les usagers de la date de présence du dispositif (affichage, site Web, réseaux sociaux...) ;
- dédier un emplacement accessible pour le « BIJ », en réservant le stationnement en amont (manœuvre + stationnement) ;
- mettre à disposition une salle permettant de bénéficier de commodités et permettant de se mettre à l'abri en cas d'intempéries ;
- donner l'accès à une source d'électricité ;
- nommer une personne référente, disponible (élu, employé communal), joignable avant et pendant le temps de présence de l'Ado'Bus.

Nom/Prénom du référent « Bus Info Jeunes » :

Coordonnées téléphoniques :

Article 3 : Modalités en termes d'organisation

ð **En période scolaire :**

- **Les mercredis après-midi :**
 - **ateliers IJ dans le BIJ de 14 à 17h30, selon la tournée** - arrivée 13H30/45 et départ 17H45/18H00 ;
- **Les jeudis, en période scolaire**, à la Cité Scolaire : ateliers prévention/information/jeux au collège Henri IV de 12 à 14H00

ð **Pendant les vacances scolaires :**

- **accueil du lundi au mardi et du jeudi au vendredi (lieux selon la tournée), pour activités d'animation (sur inscription), de 10 à 17H30 (sortie commune avec l'Espace Jeunes le mercredi)** - arrivée 9H30/45 et départ 17H45/18H00 ;
- **les mercredis et/ou vendredis : ateliers IJ dans le Bus Info Jeunes, de 14 à 17H30, selon la tournée** - arrivée 13H30/45 et départ 17H45/18H00.

NB : en cas d'activités spécifiques, situation particulières (conditions climatiques, contexte sanitaire...), ces horaires peuvent être amenés à être modifiés.

Déroulement journée animation

- De 10 à 12H : accueil libre. Temps dédié aux échanges entre jeunes, avec les animateurs, aux jeux de plateaux...
- De 12 à 14H : temps de repas/détente/jeux.
- De 14 à 16H : animations ludo-sportive/culturelle/manuelle/expression, etc.
- De 16 à 17H30 : goûter, rangement et départs.

NB : temps d'installation et rangement/ménage du soir en dehors de ces horaires d'ouverture.

Communauté de Communes du Pays de Nay

250, rue Monplaisir - 64 800 Bénéjacq

Tél. : 05 59 61 11 82 / Fax : 05 59 61 93 77

contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Informations et inscriptions

Les inscriptions aux activités se font auprès du service : par mail
adobus@paysdenay.fr

Renseignements au 07 85 81 30 06.

Article 4 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature, jusqu'au 31 décembre 2026 inclus. Elle est renouvelable à chaque début d'année civile.

Article 5 : Assurances

Chaque partie s'engage à contracter les assurances nécessaires, tant en responsabilité civile qu'en dommages divers, destinés à couvrir, dans ses locaux, tous les risques qui pourraient survenir.

Article 6 : Évaluation

Lorsqu'une ou plusieurs conditions ne sont pas remplies par l'une ou l'autre des parties, le déplacement du « BIJ » dans la commune pourra être suspendu temporairement.

Concernant les effectifs, des bilans réguliers sont communiqués lors des Commissions Jeunesse, Insertion-Emploi et Coopérations.

Article 7 : Coût des interventions

L'accueil du « Bus Info Jeunes » dans la commune ne génère aucune facturation pour les parties.

Fait le à....., en double exemplaire.

Mme ou M. le Maire
 de la commune d'accueil,
 (Tampon et signature).

Le Président de la CCPN
 Christian PETCHOT-BACQUÉ
 (Tampon et signature).